

Arrêté du 4 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics et des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, à

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/09/2011
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	DEVK1122849A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000024679639
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et le ministre de [...]

[...] aux enseignements et aux jurys de concours ou d'examens organisés dans le cadre de l'Institut géographique national et l'arrêté du 28 mai 1999 relatif à la rétribution des agents de l'Etat ou des personnels [...]

[...]La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la ministre du budget[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVK1122849A du 1 septembre 2011, « Arrêté du 4 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics et des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, à ». Disponible sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCOA000024679639> (consulté le 30 août 2026).